21e année — Le n° 10 ct.

Mardi 24 janvier 1950 N° 7

Administration et Rédaction :
MARTIGNY
AVENUE DE LA GARE
Téléphone (026) 6 10 52

TARIF DES ANNONCES :

	Mardi	Vendredi
Valais le mm.	10 ct.	10 ct.
Suisse „	13 ct.	18 ct.
Etranger „	14 ct.	20 ct.
Réclames Valais	22 ct.	22 ct.
Réclames Suisse	28 ct.	40 ct.
Mortuaires „	20 ct.	20 ct.

Chèques postaux IIc 52

Le Rhône

JOURNAL VALAISAN D'INFORMATIONS PARAISSANT LE MARDI ET LE VENDREDI

ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION CANTONALE VALAISANNE DE FOOTBALL

ABONNEMENTS
PAR ANNÉE :
2 fois par semaine Fr. 8.-
Mardi et vendredi
Avec assurance-accidents
pour 2 personnes 11.30
Bulletin Officiel 7.-

Le Vendredi :
Edition spéciale

Chèques postaux IIc 52

Les abonnés au bénéfice de l'ASSURANCE **sont assurés contre les accidents** auprès de La Bâloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour . . Fr. **1000.-** en cas de décès, Fr. **1000.-** en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. **1000.-** en cas d'invalidité partielle et permanente

Les subventions

Nous sommes déjà revenu à réitérées reprises sur ce thème, mais il est d'une si brûlante actualité qu'on ne saurait lui consacrer trop de temps.

Et puis, cette question n'est-elle pas toujours opportune ?

En effet, aujourd'hui les caisses publiques sont vides et les contribuables n'ont plus du tout l'intention de les alimenter au rythme des années de prospérité. Ils l'ont maintes fois montré ces derniers temps.

Dans ces conditions, accorder des subventions sans discrimination c'est accumuler indéfiniment les dettes des Etats. En principe, c'est donc poser un acte d'imprévoyance.

Il n'est pas dans l'habitude des individus d'emprunter pour faire la charité. Pourquoi les gouvernements agiraient-ils différemment, surtout en faveur de quémandeurs souvent gens huppés ?

Les solliciteurs n'ont en effet jamais été aussi nombreux qu'à l'heure actuelle. Chacun veut avoir sa part des prépendes, disons mieux, des dépouilles de l'Etat-Providence. On appelle celui-ci à l'aide pour tout et pour rien.

Et, ce qu'il y a de plus curieux et de plus illogique, c'est que ce sont justement ceux qui ont pignon sur rue qui obtiennent la grosse part dans la répartition des deniers publics.

Les particuliers les plus cossus et les cantons les plus fortunés émargent pour des sommes folles au budget de la Confédération. On ne prête qu'aux riches, disait-on communément autrefois. Il est plus exact de dire maintenant que l'on ne donne qu'aux favorisés du sort.

C'est un non-sens et une grossière injustice.

Un subside doit être considéré comme une aide, un secours que l'on alloue à un particulier, à une corporation, à un canton pour lui permettre d'accomplir une tâche qu'il ne saurait assumer sans cela.

Subside aux œuvres sociales qui ont pour but de lutter contre le chômage, contre la maladie, contre les accidents ; subsides pour l'exécution de travaux destinés à tirer des villages de leur isolement ; subsides encore pour permettre à des corporations de créer des œuvres d'utilité publique : bisses, améliorations foncières, donnant aux bénéficiaires la possibilité de vivre un peu mieux sur des sols ingrats ; subsides pour des travaux destinés à combattre les fléaux de la nature : avalanches, inondations, etc. ; subsides pour assurer le développement de l'instruction, de l'hygiène et pour la protection de la famille.

D'autres subsides encore, évidemment.

Mais qu'on les série selon l'urgence, et que le montant alloué soit proportionnel à l'importance de ces œuvres au point de vue économique et social. Or, ce n'a pas toujours été le cas ; les veaux ont été pendant longtemps mieux favorisés que les enfants.

Et surtout, à part cela, que l'on applique un taux différentiel suivant la situation de fortune de ceux qui sollicitent l'aide de l'Etat.

En ce qui concerne les subventions fédérales, en particulier, pourquoi sont-elles toujours subordonnées à une participation financière des cantons ?

N'est-ce pas supprimer tout secours aux cantons pauvres, pour l'accorder aux seuls Etats riches qui n'en auraient nul besoin, pour réaliser les œuvres nécessaires au bien-être de leurs administrés ?

Oui, pourquoi Zurich, Bâle, Berne, Genève, draîneraient-ils à leur profit une bonne partie des ressources de la Confédération ?

Ne dirait-on pas qu'il est dénué de tout sentiment de charité, et même d'équité, le père de famille qui distribuerait ses largesses et sa fortune à ses enfants en raison directe de leur situation matérielle ?

Ainsi fait pourtant notre bonne mère de Berne.

On accorde aussi des subventions destinées à abaisser, ou mieux, à maintenir le coût de la vie : elles exigent des sommes astronomiques prélevées dans la caisse fédérale.

En agissant ainsi, on complique et embrouille les affaires, les commerçants en savent quelque chose, et parfois aussi les consommateurs.

L'année dernière, il y a eu la fameuse histoire des viandes importées, puis, en automne dernier, la grève des boulangers. Comme on le voit, cela ne tourne pas toujours en rond, comme il le faudrait, quand l'Etat met son nez dans la pâte et dans les pâtés.

Et puis, les subventions destinées à maintenir le coût de la vie favorisent tous les consommateurs, aussi bien les riches que les pauvres : les deniers publics servent donc à ceux qui pourraient fort bien s'en passer.

La même anomalie se répète pour une multitude d'autres subventions fédérales.

On a fait une heureuse discrimination, cependant, pour l'A. V. S., en favorisant fortement les gagne-petit, en portant à 7500 fr. le plafond des traitements, et en réduisant déjà fortement la rente, à partir d'un gain de 3600 fr.

On devrait s'engager hardiment dans cette voie sociale.

Petit à petit, notre gouvernement fédéral revient à la légalité. Ceux qui nous ont gouverné jusqu'ici comprennent qu'il faut rendre ses droits au peuple.

D'autre part, les citoyens font de plus en plus usage du referendum ; de sorte que les lois ne passeront le cap que si ceux-ci le veulent bien.

Dès lors, c'est aux citoyens à voir si les textes qu'on leur propose chargent dangereusement les caisses publiques.

Si tel est le cas, qu'ils se demandent si les œuvres que l'on veut créer ou subventionner sont d'une urgente nécessité pour le pays ; si elles sont sociales et si leur subventionnement repose sur des principes d'équité.

Car il serait absurde également de s'opposer « de facto » à toute aide de l'Etat.

Le principe des subventions n'est pas condamnable en soi. C'est l'abus qu'on en fait qui mérite réforme. Il a émoussé la conscience des individus ; on ne sait plus aujourd'hui faire la démarcation entre ce qui est licite et ce qui ne l'est pas. C'est pourquoi il appartiendra aux électeurs, dorénavant, de veiller au grain.

CL...n.

Après une réunion d'information

La situation de notre hôtellerie suisse

Ainsi que nous l'avons annoncé vendredi, la Société suisse des hôteliers a convoqué la semaine dernière, à Lausanne, à l'Ecole hôtelière, une séance d'information à l'intention de la presse suisse, au cours de laquelle certains aspects de la situation de notre industrie nationale qu'est l'hôtellerie furent analysés et développés. La journée débuta par une visite des installations de l'école — fort bien conçue, on le sait —, école qui réunit actuellement 210 élèves, provenant de 27 nations des cinq continents.

Mais l'essentiel de cette journée fut évidemment l'exposé présidentiel de M. le Dr Franz Seiler, président central de la S. S. H. On sait qu'à leur retour des Etats-Unis, au mois de décembre, les membres de notre délégation touristique suisse qui visitèrent l'Amérique et son potentiel hôtelier, signalèrent combien il était urgent de moderniser, sous certains rapports, notre hôtellerie nationale, en la plaçant aux goûts du jour, notamment dans les domaines du confort et des installations en général. Le rapport développé par le Dr F. Seiler — document que nous ne pouvons reprendre ici dans tous ses détails — répondit en quelque sorte à cet aspect du problème, en traitant de la question financière.

Les recettes annuelles moyennes de notre hôtellerie sont de l'ordre de 600 millions de francs. Mais cette somme est insuffisante pour autoriser l'entretien normal des immeubles. Il manque à cet effet près de 60 millions au bas mot. La situation est en résumé la suivante : d'une part, nous voyons notre économie nationale bénéficier très largement du travail de notre hôtellerie, grâce aux achats les plus divers de cette dernière en faveur de nos branches de production, commerciales et industrielles, et de notre agriculture ; d'autre part, nous remarquons que l'économie privée — soit les capitaux placés dans l'hôtellerie et ses immeubles — subit constamment des pertes sensibles.

Comment pourrait-on remédier à cette situation incontestablement grave ? Le 70 % de la capacitité d'hébergement de l'hôtellerie suisse est représenté par des établissements qui souffrent de la crise et qui sont situés en montagne. La vague de dévaluations qui a déferlé sur de très nombreux pays n'est pas pour faciliter le redressement souhaité en Suisse. Nous subissons une baisse très sérieuse d'arrivée d'hôtes étrangers qui, hier encore, constituaient le 80 % de notre clientèle étrangère précisément. Il faudrait que le taux moyen d'occupation des lits puisse atteindre le 70 % pour couvrir les dépenses et assurer la rentabilité de l'hôtellerie. Aujourd'hui, ce taux est de 46 % environ. L'écart est, hélas ! grand. Il s'agit assurément de rétablir la rentabilité de l'hôtellerie et de son économie privée. Il faudrait arriver à une occupation générale des lits de 60 % au minimum par an. Ces quelques précision démontrent d'une façon très nette toute la gravité du problème, auquel nos autorités prêtent évidemment une très grande attention.

Cette réunion de Lausanne permit également à certains autres orateurs, MM. J. Gauer, de Berne, B. Olsommer, de Sion, directeur de l'Office du tourisme vaisan, Jacques Imfeld, de Lausanne, vice-président central de la S. S. H. et R.-A. Alblas, de Montreux, secrétaire de l'Office vaudois du tourisme, d'émettre certaines considération sur les problèmes en cours, tant au point de vue touristique que sur le terrain de l'hôtellerie.

N.

Les voleurs des bijoux de la Begum arrêtés

Après 6 mois d'une enquête serrée, la Sûreté nationale a réussi à mettre la main au collet des détrousseurs de l'Aga Khan. Il s'agit de Paul Mondolini, arrêté à Paris, Aimé Ruberti, François Sanna et Jacques Benedetti, tous trois arrêtés à Marseille. L'indicateur du coup de main, Jean Jolivet, est également sous les verrous.

Cependant, il n'a pas été possible de retrouver les bijoux dont la valeur était estimée à 213 millions de francs. L'Aga Khan a déjà touché 190,000 livres sterling de son assurance !

ÉCHOS ET NOUVELLES

La mort de l'hippopotame

Pour avoir avalé plusieurs kilos de corps étrangers tels que des vis, des morceaux de laiton et des pierres, l'hippopotame du zoo de Barcelone est mort. L'autopsie faite aussitôt a indiqué que l'animal avait été victime d'une perforation de l'estomac.

60 ans sans dormir

A Bergame, un médecin de 80 ans est mort après avoir vécu 60 ans sans dormir. Il perdit le sommeil alors qu'il était étudiant. Des médecins et psychiatres de grande renommée l'examinèrent sans pouvoir réussir à le guérir. Il récupérait ses dépenses physiques simplement en restant allongé la nuit, mais toujours éveillé.

Vingt chèvres et cent poules dans un appartement !

Deux Russes, Mme Catherine Sowchalski, 58 ans, et sa fille, 32 ans, se livraient dans leur appartement, à Versailles, à l'élevage d'une vingtaine de chèvres, d'une centaine de coqs, de poules et de canards, de plusieurs boucs. La chambre à coucher était réservée à l'élevage des araignées. On ne comptait plus les chats, ni les chiens.

Les deux étrangères, ayant été poursuivies pour menaces envers un voisin, la police découvrit au cours d'une perquisition, dans les placards et sous les lames de parquets, des plaques d'or dont la valeur atteint plus de 10 millions de francs.

Les deux femmes, détraquées, ont été internées.

CHRONIQUE INTERNATIONALE

SOVIETISATION DE LA LETTONIE.

Les « Isvestia » apprennent que la division de la Lettonie en districts et communes a été supprimée pour être remplacée par le système soviétique des rayons. A ce propos, le journal « Latwju Wards » de Stockholm relève que les villages lettons ont été détruits pour être remplacés par des communautés russes. Un million de Lettons seulement sont restés dans leur pays, dans lequel 2 millions de Russes et d'Asiatiques sont déjà venus s'établir.

LES POURPARLERS COMMERCIAUX FRANCO-ALLEMANDS SUSPENDUS.

Un porte-parole du ministère des affaires étrangères français a déclaré dimanche que la signature de l'accord commercial entre la France et l'Allemagne occidentale a été ajournée « pour une période de temps indéfinie ». Les experts allemands qui se trouvent à Paris depuis le mois de septembre retourneront immédiatement à Bonn.

Le porte-parole français a déclaré que la rupture des pourparlers s'est produite sur la clause agricole de l'accord commercial.

LE PROBLEME DE LA SARRE.

On apprend que le ministre pour l'information de l'Allemagne, M. Jakob Kaiser, a soumis au gouvernement fédéral allemand un mémorandum proposant qu'un referendum ait lieu dans la Sarre, afin de connaître le point de vue de la population de ce territoire.

Le gouvernement de l'Allemagne occidentale entend prouver notamment que la Constitution et le parlement sarrois ont été créés indépendamment de la volonté de la population.

M. DE GASPERI REUSSIRA-T-IL ?

M. Luigi Einaudi, président de la République italienne, a poursuivi dimanche avec M. de Gasperi l'examen de la situation créée par la décision du parti libéral de ne plus participer au nouveau gouvernement. A l'issue de l'audience, qui a eu lieu au Palais du Quirinal, M. de Gasperi a déclaré aux journalistes : « Le chef de l'Etat m'a prié instamment de poursuivre mes efforts en vue de la constitution du Cabinet. Je reprendrai les consultations à cet effet. »

Le monde en quelques lignes

Une pêche miraculeuse

Des pêcheurs de Capri ont retiré de leurs filets, dimanche, des couverts d'argenterie et des ornements d'une valeur de 20 millions de lires.

La police a établi que ces objets appartiennent à Mme Elfriede Reiniger, Autrichienne, qui a demeuré pendant 20 ans à Capri. La maison avait été pillée il y a un mois.

Incendie monstre à Paris

Ce n'est qu'après quatre heures d'efforts que les pompiers de dix casernes de Paris ont pu maîtriser l'incendie qui a ravagé un entrepôt du ministère de l'éducation nationale. Les dégâts sont évalués à 200 millions de francs.

Maria Giuliano libérée

La mère du bandit sicilien Giuliano a été libérée après avoir purgé quelques mois de prison. Elle avait été condamnée à 3 ans de réclusion. Rappelons la promesse de Giuliano selon laquelle il disparaîtrait si sa mère était libérée.

Tragique course de bob à Chamonix

La Coupe Martel a été marquée samedi par trois accidents mortels. A la suite d'une erreur de pilotage, deux bobsleighs sont sortis de la piste dans un virage. Le conducteur du premier, M. Foud, et son co-équipier, M. Blanger, ont été tués sur le coup, ainsi qu'un occupant du second bob, M. Ussin.

Au coin de l'âtre

Le panier à salade

Que les braves ménagères ne se trompent pas. Ce n'est pas de leur utile panier que je veux parler aujourd'hui. Peut-être reviendrai-je plus tard, lorsque la température sera plus douce, sur cet accessoire fort pratique...

Il est un autre « panier à salade » auquel je dois rendre un hommage bien mérité. C'est celui que nous croisons fréquemment sur notre route et qui abrite un ou plusieurs hôtes conviés à une sage méditation à l'ombre, soit à la rue des Châteaux, à Sion, soit à Martigny, soit à Crêtelongue, nos centres touristiques par excellence pour lesquels les journalistes sont avares de bonnes pensées !...

Je me souviens avoir vu les disciples de Pandore, déambuler en ville en compagnie d'un loustic mal en point. Plus tard la formule a été abandonnée. L'Etat du Valais, bon prince, et voulant ménager la susceptibilité des hôtes de nos maisons pénitentiaires, a jugé utile de se mettre à la page et d'acheter une voiture cellulaire. Les badauds lui donnèrent le gracieux surnom de « panier à salade »... prenant un malin plaisir à la suivre dans ses pérégrinations de la gare au logis, ou vice-versa. Parfois, au moment où ils s'y attendent le moins, elle surgit devant eux, venant d'un village, après une cueillette de nouveaux invités.

A l'intérieur, les promeneurs ne se montrent pas. Ont-ils peur d'être reconnus ? De voir leurs noms publiés sur nos journaux avec l'attribution de leurs exploits ? Peut-être la crainte est-elle le premier pas vers le remords et l'amendement, ou bien, n'y a-t-il pas déjà en vue des plans d'une nouvelle campagne, une fois venue l'heure de reprendre l'air ?

Quoi qu'il en soit, je ne rencontre jamais cette voiture sans éprouver de la gêne et de la commisération pour ceux qui y sont logés. Je n'envie pas « l'aubaine » de voyager aux frais de la « princesse » comme me le disait il y a quelque temps un jeune homme venant de purger sa peine et qui était prêt à recommencer pour passer l'hiver au chaud... et vivre « à l'œil » quelques mois !

ng.

Les subventions pour la construction

POUR

Des logements de fortune

ont été aménagés dans des immeubles déclarés inhabitables, dans les écoles, dans des ateliers désaffectés et même dans des granges ! Dans ces conditions, comment la famille pourrait-elle se développer normalement et harmonieusement ?

Habiter un logement sain, n'est-ce pas un droit élémentaire ? Il est évident que la famille qui n'en jouit pas ne peut pas vivre heureuse, qu'elle ne peut pas donner aux enfants l'éducation dont ils ont besoin, qu'elle ne peut pas être le foyer où se forment les sentiments et où s'enseignent les principes qui nourrissent l'amour du pays et font les peuples sains.

Tant que subsiste la pénurie, l'Etat doit prendre les mesures propres à assurer un logement sain à chaque famille. La Confédération a donc le devoir de ne rien négliger pour encourager la construction d'habitations simples et bon marché.

CONTRE

Qui profite des subventions ?

Cet argent devait servir à édifier des logements ouvriers. En réalité, il a été trop souvent dépensé pour construire des appartements de luxe. Même un organe socialiste, le « Volksrecht », doit l'avouer. Examinant, le 14 novembre 1949, si ce sont vraiment des appartements simples à bon marché qui ont été édifiés grâce aux subventions, il écrit :

« Nous n'hésitons pas à répondre non à cette question et ce non concerne aussi les logements construits par nos coopératives de construction considérées d'utilité publique, qui rivalisaient littéralement dans la construction des immeubles locatifs les plus beaux et les plus confortables. »

Une coopérative de construction s'est flattée (« National-Zeitung » du 1er octobre 1949) de louer des appartements subventionnés avec chauffage au mazout, frigo, installations de cuisine raffinées, etc. ; le loyer des appartements est de Fr. 4000.— par année.

Encore un exemple classique : A Zurich, on a édifié comme partout des maisons pour une famille, de petites villas, dans le cadre de la « construction de logements à but social ». Les comptes pour l'une seule d'entre elles se présentent comme suit : coût total de la construction Fr. 55,000.—, subventions Fr. 22,000.—. Le contribuable paie Fr. 22,000.— pour un seul appartement.

Une mission militaire suisse en Italie.

Le ministre italien de la défense nationale, M. Pacciardi, a reçu les membres de la mission militaire suisse, composée du colonel Schumacher, du lieutenant-colonel Fontana et du capitaine Butikofer. Les officiers suisses étaient arrivés à Rome dimanche matin, venant de Milan.

19-21 février 1950 • Carnaval St-LÉONARD

LES SPORTS EN VALAIS et ailleurs...

Communiqués officiels

ASSOCIATION CANTONALE VALAISANNE DE FOOTBALL

Sion, Avenue de Tourbillon - Chèques postaux II c 782
Adresses officielles : Correspondance : Comité central de l'A. V. F., pour adresse René Favre, Avenue de Tourbillon, Sion.
Télégrammes : Ass. Val. de Football. Sion.
Tél. : Président, Sion (027) 2 16 42 ; Secrétaire, Ardon (027) 4 13 30

Communiqué officiel N° 25

1. COURS D'INSTRUCTION POUR LA DIRECTION DE L'ENTRAINEMENT DES JUNIORS. — Les clubs sont rendus attentifs au fait qu'un cours d'instruction pour la direction de l'entraînement des juniors, **cours obligatoire**, a été fixé au **dimanche le 12 février 1950, à 8 h. 15, à Martigny-Ville, Halle de gymnastique.**

Doivent y assister obligatoirement :

1. les moniteurs diplômés de l'ASFA ;
2. les moniteurs non diplômés s'occupant d'une section de juniors mais ayant déjà suivi un cours préparatoire de football.

Equipement : complet de footballeur, en plus : pantoufles de gymnastique, training, matériel pour prise de notes, 1 ballon en bon état.

Les clubs sont responsables d'aviser les intéressés de la parution de ce communiqué, et doivent faire parvenir les inscriptions **jusqu'au 31 janvier 1950** directement à la

Commission des cours de l'ACVF, par M. Gustave Gölz, Sierre-Beauregard.

Les clubs qui ne donneront pas suite à la présente convocation et qui ne répondront pas dans le délai indiqué, seront sans autre amendés.

2. CALENDRIER DE LA COUPE VALAISANNE. Il a été procédé au tirage au sort des matches du 6e dimanche et demi-finales de la Coupe valaisanne, tirage au sort effectué par le joueur Bernard Contat du F. C. Monthey, qui a donné les résultats suivants :

6e dimanche :
St-Maurice I-Monthey I.
Sion I-gagn. du match Sierre II-Chippis I/St-Léonard.
Martigny I-gagnant du match Vernayaz I-Viège I.
Sion I-

Demi-finales :
Gagnant du match Sierre II-Chippis I/St-Léonard I contre gagnant du match Martigny I-gagnant du match Vernayaz I-Viège I.
Sierre I contre gagnant du match St-Maurice I-Monthey I

et en tenant compte du fait que le Comité de 1re Ligue a prévu le début du championnat pour le dimanche 26 février 1950, le Comité central de l'ACVF est dans l'obligation de prévoir le calendrier suivant :

Dimanche le 29 janvier 1950 :
ChippisI-St-Léonard I.
Dimanche le 5 février 1950.
Sierre II-Gagnant du match Chippis I/St-Léonard I.
Vernayaz I-Viège I.
St-Maurice I-Monthey I.
Dimanche le 12 février 1950.
Sion I-Gagnant du match Sierre II-Chippis I/St-Léonard I.
Martigny I-Gagnant du match Vernayaz I-Viège I.
Sierre I-Gagnant du match St-Maurice I/Monthey I.
Dimanche le 19 février 1950 (carnaval) : libre.
Dimanche le 26 février 1950.
Gagnant du match Sion I-Sierre II/Chippis I/St-Léonard contre gagnant du match Martigny I-Vernayaz I/Viège I.

Modalités. — Matches avec prolongations éventuelles et tirage au sort par l'arbitre en présence des deux capitaines, en cas de matches nuls.

En cas d'impraticabilité des terrains tirés au sort, le Comité central de l'ACVF a le droit de fixer les matches sur le terrain de l'adversaire.

3. DEBUT DU CHAMPIONNAT SUISSE. — Dimanche le 5 mars 1950.

4. CAUSERIES OBLIGATOIRES SUR LES REGLES DE JEU AU SEIN DES CLUBS. — Nous rappelons aux clubs la décision prise lors de l'assemblée des délégués de l'ACVF qui eut lieu à Leytron le 20 août 1949, en ce sens que les clubs sont dans l'obligation d'organiser **une causerie** sur les règles de jeu pendant la saison 1949/50, les clubs fautifs étant pénalisés d'une amende de Fr. **25.—.**

L'organisation et la responsabilité de ces causeries ont été confiées à notre membre du comité, **M. Hertli Heinrich, à Viège.** Les clubs sont priés de bien vouloir lui communiquer directement les dates prévues afin qu'un programme puisse être établi et les orateurs désignés. Les frais des orateurs sont à la charge de la Caisse centrale et les orateurs se feront remettre une liste de présence.

Le délai d'inscription est fixé jusqu'au 31 janvier 1950 ; passé cette date, aucune demande ne sera prise en considération.

Le Comité central de l'A. C. V. F. :
Le Président : **René FAVRE**
Le Secrétaire : **Martial GAILLARD**

GYMNASTIQUE

L'instruction préparatoire (I. P.) en Valais

Nous avons sous les yeux le rapport annuel de M. Paul Morand qui, en même temps que distingué président central de la S. F. G., est également le dévoué président de la Commission cantonale I. P. Nous en extrayons quelques chiffres qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs. L'année 1949 a été tout particulièrement favorable à l'essor de l'instruction préparatoire, puisque ce furent près de 3500 jeunes gens qui travaillèrent au sein des sectons I. P. Sur les 2958 qui se présentèrent aux examens de base, 2502 d'entre eux, soit le 84 %, les réussirent. Ces résultats peuvent être taxés d'excellents.

Alors qu'en 1943, notre canton occupait la 22e place des cantons suisses pour l'ensemble des résultats des examens du recrutement, nous le trouvons à la 14e place en 1949.

Il est juste de relever la fructueuse collaboration des maîtres de gymnastique de nos écoles secondaires, privées et des instituts religieux. Par exemple, le cours de ski organisé l'hiver dernier par le Collège Ste-Marie à Martigny fut une heureuse expérience et démontra qu'une classe pouvait bénéficier à la fois de l'enseignement scolaire intensif et des joies des sports d'hiver.

Le cours de cadres pour moniteurs remporta également un succès des plus réjouissant. 145 jeunes gens y participèrent. Aux cours fédéraux, la participation fut de 139 moniteurs au cours de base, 8 aux cours spéciaux et 114 aux cours de ski. 50 normaliens du Valais suivirent un cors fédéral de base organisé pour les écoles normales de Fribourg et Sion. Voilà un gage précieux d'une collaboration toujours plus étroite entre l'I. P. et le personnel enseignant.

Vingt-sept sections, avec un effectif de 642 participants, ont organisé des cours d'excursion, d'alpinisme, de natation, des courses d'orientation et l'épreuve de marche de 25 km.

A relever tout spécialement aussi l'effort exemplaire de la section d'Isérables qui a procédé à l'aménagement d'une place de jeux de 50 sur 25 m. Cette place sera utilisée comme patinoire en hiver...

En conclusion, on constate que l'I. P. atteint des milieux de plus en plus étendus. L'utilité de ses cours n'est, fort heureusement, plus discutée. L'I. P. apporte une large contribution au développement de la gymnastique et du sport dans notre canton. L'essor réjouissant de nos associations sportives en est certainement la meilleure preuve. **F. Dt.**

Les gymnastes de Vernayaz ont du pain sur la planche

La section S. F. G. de Vernayaz a tenu dernièrement son assemblée générale. Elle conservera pour 1950 le même comité, ayant tenu par une réélection brillante à lui témoigner, une fois de plus, sa confiance. Voici la composition de l'équipe administrative : Jean Borgeat, président ; Charly Walker, vice-président ; Henri Lugon II, secrétaire ; André Gay-Balmaz, caissier ; Léon Lovay, archiviste.

André Borgeat et Joseph Revaz ont été confirmés dans leurs fonctions respectives de moniteur et moniteur-adjoint.

Les souhaits les meilleurs accompagnent les gymnastes de Vernayaz dans une nouvelle année qui s'annonce chargée. Outre la préparation de la fête des pupilles valaisans qui leur a été confiée, outre la participation à la fête cantonale à Sion, un devoir important leur incombe. Ils se doivent tous — leur comité spécialement — de ne pas perdre de vue ce qui, depuis plusieurs années, est l'objet légitime de leurs aspirations : la construction d'une **halle de gymnastique.** Son aménagement, certes, ne soulève aucune objection sérieuse. Mais encore faut-il que chaque citoyen soit convaincu de sa nécessité puisqu'il appartiendra à l'assemblée primaire de se prononcer en dernier ressort. Un travail de préparation est donc nécessaire. Il repose, en majeure partie, sur les gymnastes qui contractent, de ce fait, une grande responsabilité. De leur côté dépendra, en effet, la réalisation d'une œuvre locale dont l'honneur rejaillira sur le canton et la S. F. G.

Fassent la population de Vernayaz, son conseil communal et sa vivante société de gymnastique qu'un local approprié soit mis, sans tarder, à la disposition de ceux qui répandent l'usage de la culture physique pour la santé de notre génération. **R.**

HOCKEY

La situation en Valais

En Série A, le titre cantonal ne semble pas devoir échapper à Montana, vainqueur dimanche de Martigny, en 1re finale, par 6 buts à 4. La revanche aura lieu ce soir mardi et sacrera très probablement l'équipe de Malacek — à moins d'une surprise sensationnelle — championne du Valais.

En Série B, en première éliminatoire, Viège II a battu Sierre II par 4 à 2, pendant que Saas-Fee éliminait Zermatt 5 à 2. La rencontre des deux gagnants s'est terminée par une copieuse victoire de Saas-Fee sur les réserves de Viège de 10 buts à 0 !

Saas-Fee rencontrera Martigny II pour le titre valaisan.

Martigny-Montana, 4-6

(1-4 ; 2-1 ; 1-1)

Arbitres : MM. Hoch et Andréoli, de Sion. Buts pour Montana : Malacek (2), Felli (2), Barras et Bagnoud ; pour Martigny : Gallay, Abbet, Gollut et Gremaud.

Une équipe qui a le bonheur de compter dans ses rangs un homme de la classe de Malacek capable, à lui seul, de gagner un match et d'éviter la défaite à ses couleurs, peut prétendre aux plus beaux succès. En effet, la façon dont ce vieux routinire marqua deux buts sur efforts personnels et para aux attaques des Martignerains, devait forcer et l'admiration des spectateurs, et... la victoire pour Montana !

Car c'est bien à ce prestigieux joueur que les sympathiques visiteurs durent leur succès. La renommée qui les précédait fit le reste, c'est-à-dire que Martigny partit en campagne sans autres prétentions que de limiter les dégâts.

Et la fin du premier tiers survint sur le score de 4 buts à 1 pour Montana, Gallay ayant sauvé l'honneur entre les deux premiers buts foudroyants de Malacek. L'affaire était réglée !

Battus pour battus, les Martignerains adoptèrent dès lors une tactique franchement offensive et un jeu de passes qui détraqua pas mal la machine mise sur pied par Malacek. Un but d'Abbet vint immédiatement les récompenser ; un second, signé Gollut, ramena le score à 4 à 3. Un tir heureux de Bagnoud devait cependant rétablir la situation. La dernière reprise, à l'avantage des locaux, se termina par un goal de chaque côté.

Martigny perdit donc le match au cours des dix premières minutes pendant lesquelles il encaissa 3 buts ! Son redressement n'en a été que plus remarquable et nous l'en félicitons sincèrement. Nos compliments aux deux équipes pour leur belle sportivité. Dt.

Coupe du Casino de Saxon

Equipes en présence : Montana H. C. II, Martigny H. C. II, C. P. Charrat I et C. P. Saxon I. Arbitres MM. Oscar Mudry et Kohli.

H. C. Saxon I-C. P. Charrat I, 1-5

(0-1 ; 0-2 ; 1-2)

Buts pour Saxon : Fellay ; pour Charrat : Pointet (2), Gaillard (2), Cusani.

Ce résultat ne reflète guère la physionomie du match. Saxon méritait mieux par son travail et la bienfacture de son jeu. Le premier tiers est assez équilibré ; Charrat parviendra néanmoins à marquer par Pointet. Au cours de la deuxième reprise, Saxon annihilera de propre façon les attaques de Charrat mais, sur la fin, la fatigue aidant, il devra encaisser deux buts par Pointet et Cusani. Dans la troisième partie, on assistera à un assaut des buts charratins par la jeune 1re ligne de Saxon ; Fellay arrivera à loger le palet au bon endroit avant que Charrat ne marque encore deux fois.

Notons que l'arbitre a annulé deux buts, très justement d'ailleurs, pour Charrat.

H. C. Montana II-H. C. Martigny II, 0-6

Match sans histoire, où l'on vit un Montana contenir courageusement la fougue des jeunes d'Octodure.

Le 1er tiers verra Martigny marquer à intervalle régulier par Morisod II (2) et Revaz. Au second, aucun but ne sera inscrit. Le 3e tiers sera identique au premier, Martigny marquant encore trois fois par Morisod II (2) et Balma sans que le gardien Gautschy ne soit inquiété.

C. P. Charrat I-H. C. Martigny II, 3-0

Grâce au peu de sportivité de certain dirigeant du C. P. Charrat, cette équipe s'est adjugée la coupe-challenge du Casino pour une année. Il est inutile de revenir sur ces regrettables incidents ; la seule chose qu'on puisse dire, c'est que le sport n'y gagna rien.

Peu à dire du match, si ce n'est que Martigny, démoralisé avant la partie, ne put jouer dans les meilleures conditions.

Il nous reste à féliciter le jeune club de Saxon pour la parfaite organisation de ce tournoi, tout en le mettant hors de cause de ce que nous relevons plus haut.

H. C. Saxon I-H. C. Montana II, 4-5

Montana a conquis de haute lutte et avec un peu de chance la 3e place du tournoi en battant Saxon qui fit mieux que de se défendre et qui méritait au moins le match nul. Pock.

SPORTIFS !

Lisez les résultats du sport en Valais dans notre numéro de mardi

SKI

La IXe Coupe du Terret

C'est devenu véritablement une coutume pour nous de prendre chaque année, à pareille époque, le chemin de Vérossaz, où savent si bien nous accueillir les dirigeants du Ski-Club de la localité. Si l'on songe aux moyens strictement limités d'une commune et d'une population qui ne passent pas pour être parmi les plus riches, nous ne pouvons que nous déclarer enchantés des deux magnifiques journées que nous venons de passer parmi une cinquantaine de concurrents aussi sympathiques les uns que les autres, d'une équipe de dirigeants et d'organisateurs quasi parfaits, ainsi que parmi les quelques centaines de spectateurs qui manifestèrent un visible intérêt tout au long des trois épreuves disputées.

Et c'est avec plaisir que nous gravirons à nouveau le chemin de la Poya lorsque les Aymon, Coutaz, Chabloz, Zermatten et leurs collègues organiseront, le 19 mars prochain, leur slalom géant de la Poraire.

Avant de passer aux résultats, félicitons également M. Louis Tomasi pour son minutieux chronométrage.

FOND. Juniors (8 km.) : 1. Edmond Gex, Vérossaz, 37' 1" ; 2. Gaston Jordan, Daviaz, 38' 34" ; 3. Gilbert Jordan, Daviaz, 39' 37" ; 4. Gaston Biollay, Daviaz, 40' 06".

Seniors (16 km.) : 1. Maurice Thiébaud, Les Diablerets, 1 h. 14' 03" ; 2. Alph. Dubois, Vérossaz, 1 h. 20' 36" ; 3. Bertin Morisod, Vérossaz, 1 h. 21' 31" ; 4. Marc Fournier, Nendaz, 1 h. 22' 42" ; 5. Georges Charmillot, Vérossaz, 1 h. 22' 50" ; 6. Marius Udriot, Choëx, 1 h. 23' 05" ; 7. Michel Barman, Vérossaz, 1 h. 26' 47" ; 8. Paul Barman, Vérossaz, 1 h. 27' 30".

DESCENTE. Juniors : 1. J. M. Trombert, Illiez, 3' 26"4 ; 2. Ami Girard, Martigny-Combe, 3' 51"4 ; 3. Gabriel Besse, Choëx, 4' 06"3 ; 4. Emile Roth, Saxon, 4' 10" ; 5. Edmond Gex, Vérossaz, 4' 28" ; 6. Léonce Descartes, Choëx, 4' 33"2 ; 7. Edgar Défago, Illiez, 4' 38"2 ; 8. Gaston Jordan, Daviaz, 4' 40.

Seniors I : 1. Roger Solioz, Nax, 3' 10" ; 2. Georges Délèze, Nendaz, 3' 12"4 ; 3. Marc Fournier, Nendaz, 3' 22"4 ; 4. Jules Glassey, Nendaz, 3' 31" ; 5. Hubert Solioz. Nax, 3' 58"3 ; 6. Alph. Dubois, Vérossaz, 4' 13" ; 7. Michel Barman, Vérossaz, 4' 36" ; 8. Arthur Fournier, Nendaz, 5' 35"2.

Seniors II : 1. Marius Bovet, Illiez, 5' 15".

SLALOM. Juniors : 1. J. M. Trombert, 83" ; 2. Ami Giroud, 86" ; 3. Gabriel Besse, 90" ; 4. Gabriel Barman, 92"6 ; 5. Léonce Descartes, 96" ; 6. Albert Donnet, 102" ; 7. Gaston Biollay, 103" ; 8. Gaston Jordan, 104"2.

Seniors I : 1. Roger Solioz, 80"6 ; 2. Arthur Fournier, 83" ; 3. Marc Fournier, 85"8 ; 4. Jules Glassey, 86"2 ; 5. Georges Délèze, 88"2 ; 6. Michel Barman, 94" ; 7. Paul Barman, 109" ; 8. Alph. Dubois, 111"8.

Seniors II : Marius Bovet, 100"8.

Roger Solioz gagne ainsi pour une année la coupe du Terret. J. Vd.

Succès des patrouilles à ski de la Brigade de montagne 10

Dimanche 22 janvier, une première épreuve de sélection opposait les meilleures patrouilles militaires des unités d'armée dans la région du Gantrisch, en vue de préparer les rencontres militaires internationales de cet hiver. Les patrouilles de la Brigade de montagne 10 ont remporté une belle victoire avec deux patrouilles en tête du classement, soit :

1. Patrouille du plt. Perretten Jacques, Les Diablerets, cpl. Coquoz Robert, Salvan, app. Gander Samuel, Château d'Œx, fus. Roch Alfred, L'Etivaz ; 2. Patrouille du lt. Clivaz Jean-Pierre, Randogne, sgt. Fellay Joseph, Verbier, can. Fournier Simon, Haute-Nendaz, fus. Vurlod Pierre-André, La Comballaz, la première en 1 h. 43' 41", la seconde à 6".

Le même jour, à Bretaye, d'autres patrouilles de la brigade se rencontraient en une épreuve éliminatoire pour les championnats d'hiver de l'armée 1950, qui auront lieu le 5 mars à Andermatt. Voici les meilleurs résultats de cette course :

1. Patrouille Br. mont. 10 (plt. Wuilloud Louis, sgt. Muller Max, app. Vuardoux Vital), 1 h. 23' 26" ; 2. Patrouille Cp. fus. mont. V/9 (sgtm. Jordan Fernand, sgt. Martenet Paul, fus. Wœffray Marc, fus. Jordan Raymond), 1 h. 27' 06".

A l'occasion des concours à ski de la garnison de St-Maurice des 18 et 19 février 1950, aura lieu une dernière épreuve éliminatoire où seront choisies les patrouilles qui représenteront la Br. mont. 10 aux championnats d'hiver de l'armée 1950.

Le ski à Vercorin

Une fois de plus, le Ski-Club Vercorin organisait samedi et dimanche une manifestation sportive qui a pleinement réussi. C'est à un concours régional qu'étaient conviés nos as. S'il n'y eut pas de grandes vedettes au départ, la participation était tout de même importante. Et le succès a été complet.

L'organisation fut, comme toujours, excellente. Nos amis de Vercorin-Chalais se mettent en frais pour bien recevoir coureurs et officiels.

Ce n'est pas seulement au Ski-Club mais au village de Vercorin également que nous adressons nos félicitations, car ce charmant village mérite que de nombreux concours soient organisés chez lui simplement pour que cela se fasse de temps en temps en dehors de toutes les commodités offertes aux concurrents, et qui nous les montre sous leur vraie résistance.

Voici les meilleurs résultats :

Combiné 3. — Seniors I : 1. Genoud Armand, Ayer, 16,08 pts ; 2. Chevey Yvon, Vercorin, 44,38 ; 3. Melly Aloys, Ayer, 67,66. — **Juniors :** 1. Salamin Michel, Ayer, 48.96 ; 2. Siggen André, Vercorin, 73.38.

Combiné alpin. — 1. Bovier Michel, Vex, 0 pt ; 2. Genoud Armand, Ayer, 16.08.

Equipes. — 1. Ayer, 261,61 pts ; 2. Vercorin, 305, 45.

Concours de Praz-de-Fort

Le concours annuel de Praz-de-Fort organisé par le Ski-Club Champex-Ferret s'est déroulé dimanche dans d'excellentes conditions. Une course de fond eut lieu le matin et un slalom très spectaculaire, l'après-midi.

Le président du club, M. Pierre Pouget, félicita les coureurs et remercia les spectateurs venus dans le Val Ferret fraterniser avec les Orsérins.

Le challenge descente-slalom a été gagné définitivement par Alph. Tornay, de Martigny. Bravo « Tschambafi » !

Le challenge par équipes a été gagné par Champex-Ferret. Ajoutons que le chronométrage a été assuré par M. Henri Gallay, de Martigny.

Voici les meilleurs résultats :

Fond : 1. Edmond Formaz, Praz-de-Forts ; 2. Camille Thétaz, Praz-de-Fort ; 3. Oscar Darbellay, Liddes.

Slalom : 1. Alphonse Tornay, Martigny ; 2. Roland Pont, Martigny ; 3. Bernard Carrupt, Leytron ; 4. Hermann Ritter, Praz-de-Fort ; 5. René Marcoz, Orsières.

— Une explosion s'est produite lundi dans une fabrique de produits chimiques à Buchholz (Allemagne), tuant deux ouvriers.

— M. Vasil Kolarov, président du Conseil bulgare, a succombé hier à une crise cardiaque.

L'Administration du journal Le Rhône informe le public qu'aucune annonce n'est acceptée après 8 h. 30 les mardis et vendredis, jours de parution du journal. Seuls les avis mortuaires peuvent faire exception.
Bureau ouvert toute l'année à 7 h. du matin

Dans les coulisses du Sport

Notre petit entrefilet de mardi dernier sur les skieurs haut-valaisans a provoqué, plus tôt que prévu, la réaction de M. H.-L. Bonardelly, rédacteur en chef de la « Semaine Sportive ».

Notre distingué confrère reconnaît loyalement ne plus parler de skieurs romands en nommant les coureurs du Haut-Valais et nous donne l'explication de son attitude ainsi : quelques lecteurs de Viège et de Saas-Fee lui contestèrent le droit de qualifier de « romands » les sportifs d'outre-Raspille !

M. Bonardelly a donc cru bon — lui d'ordinaire si conciliant — de se fixer une ligne de conduite d'après l'opinion de ces rares lecteurs, dont un certain M. Kuenzi qui, il y a une dizaine de jours, s'en prit également à notre ami J. Vd. Nous ignorons si les « conseils » de ce monsieur datent de longtemps ou si le collaborateur de la « Semaine Sportive » en Valais vient de les transmettre à son directeur ! Peu importe ! Mais là où nous n'y comprenons plus rien, c'est lorsque M. Bonardelly se défend d'avoir écrit les lignes incriminées. Nous préférons laisser juges les lecteurs romands qu'il compte en Valais et qui lisent son journal depuis quelques années ! En attendant de pouvoir trinquer bientôt aux succès du Valaisan Fernand Grosjean, (dixit M. Bonardelly) — quel beau sujet de titre en perspective ! —, voici ce qu'écrit, à propos de notre petite controverse, M. Uldry, rédacteur sportif au « Nouvelliste valaisan » :

« M. Bonardelly est un farceur ou il se moque de nous. Veut-il nous laisser croire que l'opinion de quelques lecteurs exaltés soit à ce point déterminante pour la forme de ses « papiers » ? La « Semaine Sportive » serait-elle par hasard, davantage lue en terre haut-valaisanne que dans celle du Bas ? Qu'il sache simplement que pour nous, les skieurs de Sas-Fee et de Zermatt sont des Valaisans et que cela nous suffit. Or, le Valais, il nous semble, fait toujours partie de la Suisse romande au même titre que Fribourg, par exemple... »

A bon entendeur, salut ! **F. Dt.**

QUE DE GAGNANTS

LOTERIE ROMANDE

VALAIS

L'affaire des faux affidavits

M. le juge fédéral Albert Rais a ouvert lundi matin les débats sur l'affaire des faux affidavits. L'instruction est tenue par M. René Dubois, substitut du procureur de la Confédération. Les inculpés sont tous présents, à l'exception de Schwager, malade.

DANS NOS VILLAGES

SAXON. — Trois jeunes gens qui harponnaient la truite au moyen d'une fourche, dans le canal, ont été surpris par un garde-pêche. Ils seront frappés d'une forte amende.

GRONE. — Un camion de D. C. A. est entré en collision avec la voiture de M. Jean Grobet de Sierre. Ce dernier a été blessé à la tête.

ST-MARTIN. — Occupé à dévaler des billes de bois, M. Ch. V., de St-Martin, âgé de 29 ans, s'est laissé coincer une main. Il a eu plusieurs doigts écrasés.

Brigue

NECROLOGIE. — Demain mercredi sera enseveli, à Naters, M. Georges Lorenz, fonctionnaire des douanes, décédé dans sa 52e année. Le défunt, qui avait, entre autres, occupé le poste de Lourtier, était le fils de M. Joseph Lorenz, bien connu des alpinistes.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Fully

Nous apprenons que M. et Mme Jules Granges, ancien président de Fully, viennent de fêter leurs noces d'or. Nous présentons aux jubilaires nos vives félicitations et leur souhaitons d'arriver à celles de diamant.

Il c 52...

... se rappelle aux abonnés du journal LE RHONE qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1950. D'avance, merci !

Chez le dentiste

— Je croyais que vous arrachiez les dents sans douleur ?

— C'est exact, je ne sens jamais rien en les arrachant.

Succès d'artistes suisses à Milan.

A propos de « Raskolnikov », opéra du compositeur suisse Henri Sutermeister, donné samedi soir à la Scala de Milan, la presse milanaise de dimanche écrit que la représentation peut être considérée comme « le plus grand événement artistique de la saison actuelle de la Scala ». Dimanche, le « Chœur de Lausanne » a donné au théâtre « del Popolo » un concert très applaudi au cours duquel des œuvres de Bach ont été exécutées. Ce concert était retransmis par la radio italienne.

VALAIS

Saillon

ACCIDENT. — Il y a une quinzaine de jours, M. Léon Roduit, en soignant une vache, fut coincé contre la crèche par la bête devenue furieuse, et piétiné. Il fut relevé dans un triste état, avec des côtes cassées et de graves contusions. Transporté à l'hôpital de Martigny, il vient de sortir samedi de cet établissement. Ce genre d'accident est plutôt rare avec notre bétail.

Approuvé par le Conseil fédéral

L'arrêté du Conseil d'Etat du Valais du 9 septembre, donnant force obligatoire générale au contrat collectif de travail de la plâtrerie et peinture dans le canton du Valais, et l'arrêté du 9 décembre donnant force obligatoire générale au contrat collectif de travail de l'industrie du bois dans le Valais romand, ont été approuvés par le Conseil fédéral.

Grave accident de ski à Thyon

Le sympathique coureur et ancien champion bien connu Louis Theytaz a été victime d'un grave accident sur les pentes de Thyon, où il s'entraînait. Voulant éviter un groupe de jeunes filles, il dut faire un brusque écart qui le projeta, en pleine vitesse, contre un sapin. Le malheureux skieur a été relevé avec une fracture de la mâchoire et de nombreuses contusions. Il a été transporté à l'hôpital de Sion, où nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Folklore valaisan

La Saint-Sébastien à Finhaut

20 janvier, 6 heures du matin. Dans le village de Finhaut endormi sous son manteau de neige scintillant, le roulement du tambour retentit soudain, couvert parfois par le claquement sec des coups de feu. Tout ce bruit annonce aux Fignolins qu'aujourd'hui est jour de fête ; que leurs ancêtres, pour remercier saint Sébastien de son intercession pendant une épidémie de peste, ont institué cette solennité religieuse. Solennité dont la tradition s'est transmise intacte jusqu'à nos jours.

Mgr Haller, abbé de St-Maurice, tint à honorer de sa présence la paroisse en liesse. Il fut accueilli à la gare par un détachement de militaires formant la haie. Avant la messe, M. le curé Favre remercia Monseigneur au nom de la population, d'être venu parmi nous, malgré ses nombreuses occupations. Notre abbé, à son tour, exprima sa joie de se retrouver à Finhaut en ce jour de fête. Au sacristain, M. E. Chappex, visiblement ému, il remit, au nom du Saint-Père, une médaille en or pour ses trente ans de dévouement au service de la paroisse. Après le premier Evangile, un commandement bref retentit à l'entrée de l'église. Précédé du tambour, des porte-drapeau des sociétés locales, escorté par des soldats arme portée, le pain traditionnel porté par deux jeunes filles en costume du pays, s'avance en direction du chœur. Là, le prêtre officiant le bénit et, après un sermon du chanoine Revaz, il est distribué à tous les fidèles par deux soldats. Après la messe, la procession, sur laquelle flottent les étendards, ira par les chemins du village, sous le soleil hivernal.

L'après-midi, sur la place de l'église, après les Vêpres solennelles, se déroule « l'incantation » des drapeaux. La tradition veut que les miseurs de cette curieuse enchère où rien ne se vend soient des personnes qui, à la veille d'un événement important de leur existance, formulent un vœu et « incant on drapô » pour qu'il soit exaucé.

Ensuite des salves sont tirées en l'honneur des autorités civiles et religieuses et pour les miseurs.

Puis chacun se donne rendez-vous pour la soirée récréative, tandis que les Aiguilles du Tour s'embrasent au soleil couchant.

L'animation est grande dans la salle de bal décorée. Bal familial s'il en est, où l'on voit grands-parents et petits-enfants danser côte à côte la polka ou la valse endiablée dans une atmosphère de franche gaîté où la dignité ne perd jamais ses droits.

St-Sébastien, journée chère au cœur des habitants de Finhaut, qui voient là l'occasion de se retrouver en famille et de recevoir chez eux des amis du dehors. Amis qui gardent un merveilleux souvenir de cette journée et y reviennent chaque année. R. H.

Cambriolage à Brigue

Des individus ont pénétré, de nuit, dans la pharmacie de M. Arnold Marty. Ils y dérobèrent une assez forte somme d'argent. La police recherche les voleurs.

A la Société cantonale des tireurs valaisans

L'assemblée annuelle de la Société cantonale des tireurs valaisans vient d'être fixée au dimanche 19 mars, à Montana. Elle devra élire un nouveau comité.

Carnaval de St-Léonard

Après les cauchemars lugubres du monstre valaisan, apparu au bois de Finges et sur l'Illgraben, que chacun de nous a eu le plaisir de voir disparaître derrière la fumée d'une carabine, c'est le Carnaval léonardin qui, soudain, va jaillir dans les rues de notre village... spectacle bien attendu celui-là. Et le comité a décidé de ne pas tromper votre attente en lui donnant encore un éclat plus particulier pour l'an 1950. En assistant à cette manifestation, simple, mais offerte de bon cœur, vous pourrez y voir une collection de fauves que, seuls, Tartarin (... et peut-être Marius) ont eu l'occasion d'approcher lors de leurs grandes chasses d'Afrique. Vous y recevrez gratuitement des leçons de géographie économique, d'histoire contemporaine et de droit civil en matière publique avec l'illustration du lac souterrain de Chantepleure (dit Champlan en patois).

Ce sera un littéral bombardement du tympan avec les diverses formations jouant de la musique agreste au jazz acrobatique en passant par les flûtistes charmeurs de serpents du Rajah (Barmaz en français)).

Ceci n'est qu'un tout petit aperçu... Venez, vous verrez et vous serez satisfaits.

Arboriculture fruitière

Les membres de la Société des Anciens élèves de l'Ecole d'agriculture, les membres de la Fédération des Producteurs de fruits et légumes, les membres de l'Association des arboriculteurs valaisans ainsi que le public en général sont invités à assister à une conférence qui aura lieu le 28 janvier prochain à 14 h. 15 à la salle de l'Hôtel de la Gare, à Sion.

M. F. Robin, directeur de la Station de recherches fruitières de Sologne, parlera de la **formation accélérée des arbres fruitires en grands buissons, leur culture par des méthodes extensives et leur rentabilité.**

Suivant le temps disponible, causerie sur la culture du pêcher par M. C. Michelet.

Station cantonale d'arboriculture.

Un bâtiment détruit par le feu à Aproz

Un bâtiment de deux étages appartenant à M. Jules Bornet et à la famille de M. Joseph Bornet a été complètement anéanti par les flammes. Les pompiers de la commune, secondés par ceux de Sion, durent se borner à protéger les immeubles proches du sinistre.

Les dégâts, évalués à une trentaine de mille francs, sont heureusement couverts par une assurance.

A la mémoire des victimes de la Haute-Route

Le monument érigé à la mémoire des trois skieurs alpins disparus tragiquement lors de l'épreuve militaire de la Haute-Route sera inauguré le lundi de Pâques au cimetière d'Orsières où sont ensevelis Crettex, Theytaz et Droz. L'œuvre a été sculptée par l'excellent artiste montheysan Casanova.

Fête et concours des tambours valaisans

Le 4 juin prochain aura lieu à Sierre la fête des fifres et tambours valaisans, précédée le samedi 3 juin du concours des tambours.

Ce sera une fête vraiment populaire avec cortège où figureront de charmants groupes costumés.

La Clique des tambours sierrois est chargée de l'organisation de cette fête et s'est déjà mise à l'œuvre. De leur côté, les fifres et tambours sont au travail et feront entendre de nouvelles marches créées pour cette fête.

Le comité.

Bétail de boucherie

Horaire des marchés de bétail de boucherie avec garantie d'écoulement, conformément à l'ordonnance du D. E. P. du 2 novembre 1948 :

Février : Monthey, 6, à 9 h. ; Martigny, 13, à 9 h. ; Sion, 20, à 9 h. ; Sierre, 20, à 14 h.

Mars : Monthey, 6, à 9 h. ; Martigny, 13, à 9 h. ; Sion, 20, à 9 h. ; Sierre, 20, à 14 h.

Avril : Monthey, 3, à 9 h. ; Martigny, 11, à 9 h. ; Sion, 17, à 9 h. ; Sierre, 17, à 14 h.

Mai : Monthey, 1er, à 9 h. ; Martigny, 15, à 9 h. ; Sion, 22, à 9 h. ; Sierre, 22, à 14 h.

Juin : Monthey, 5, à 9 h. ; Martigny, 12, à 9 h. ; Sion, 19, à 9 h. ; Sierre, 19, à 14 h.

Pour être présenté à une réception, tout animal doit être inscrit, par écrit, auprès de l'Office vétérinaire cantonal. **Date d'inscription : 8 jours à l'avance.**

Les marchés ont lieu à condition que plus de 8 animaux soient annoncés pour une réception. Si ce chiffre n'est pas atteint, les propriétaires de bétail seront avisés par écrit.

Les animaux non inscrits ne seront pas pris en charge.

Office vétérinaire cantonal.

Ardon

RETRAITE. — (Corr.) — Pour bien nous pénétrer de nos devoirs en ce début d'année sainte, notre Rd curé décida de faire prêcher une retraite, et fit appel pour cela aux Rds Pères Favre et Nicod. D'emblée, les prédicateurs ont su faire vibrer nos âmes par leur éloquence persuasive et plus encore par leur accent de profonde vérité. Leur thème était simple et sublime à la fois : amour, charité, confiance en Dieu, l'évangile même : « Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés. »

Les nombreux fidèles qui ont rempli l'église paroissiale durant tous les exercices de cette sainte semaine, trouveront désormais la force de faire rayonner dans la communauté l'amour, la charité, la paix du Christ. Et ce sera le plus beau et le plus grand bénéfice de cette retraite. Merci aux Rds Pères Favre et Nicod pour la foi magnifique et le dévouement inlassable dont ils ont fait preuve en nous apportant la parole de Dieu. Merci à M. le curé de nous avoir réservé une si belle retraite.

Fran.

Le marché des vins valaisans

Chacun connaît la crise que traverse actuellement le marché des vins du Valais. Plus de 20 millions de litres, dont 4 millions du « 1947 », attendent preneurs dans les caves de nos marchands. Des capitaux énormes sont investis, improductifs et même dévalués. La situation est sérieuse.

Il en va peut-être de l'avenir de la viticulture valaisanne et de toute une population laborieuse et vivant par elle. Le devoir de nous tous est donc de l'aider à franchir ce mauvais pas. La presse peut jouer un rôle prédominant dans cette lutte. C'est ce qu'a fort bien compris l'Union des négociants en vins du Valais et l'a incitée à convoquer les journalistes du canton à une assemblée de son comité, tenue hier lundi, à l'Hôtel de la Planta, à Sion.

M. Biollaz, de Chamoson, leur exposa la situation telle qu'elle se présente actuellement, confirmant ce que nous écrivons au début de cet article, à savoir que l'écoulement de nos vins pose un problème presque insoluble. La consommation va diminuant de façon inquiétante. La jeunesse préfère à nos vins certaines autres boissons même plus chères.

M. Biollaz en vint également à parler de certain article récent paru dans quelques journaux valaisans et dont la portée peut être néfaste. Le « Rhône » ne l'a pas publié. Son auteur n'aurait jamais pu prouver ses affirmations gratuites et préjudiciables au commerce des vins rouges du Valais.

Tour à tour, MM. Biollaz, Imesch, Perrig et Gilliard relevèrent le rôle que peut jouer la presse en faveur de l'écoulement de nos vins. Une collaboration étroite entre elle et les marchands ne serait que profitable au canton.

De cette prise de contact les journalistes en tirèrent des enseignements utiles. **F. Dt.**

La lutte contre les hannetons

Mardi dernier se sont réunis à Martigny et à Sion les préfets de districts, présidents et délégués des communes intéressées à la lutte contre les hannetons et vers blancs, qui causent d'énormes dégâts à notre agriculture. Ces deux séances avaient pour but de mettre au courant les communes sur les nouveaux procédés chimiques de destruction des hannetons. Des exposés furent faits par MM. Michel Luisier, de la Station cantonale d'entomologie à Châteauneuf, Michelet, chef de la station d'arboriculture, Anet, délégué de la maison Maag, et Ramst, délégué de la maison Geigy.

M. le préfet Rodolphe Tissières de Martigny, propriétaire d'un grand domaine, a fait comprendre, comme les autres orateurs, l'importance capitale qu'il y a d'exterminer ce véritable fléau de notre canton par des moyens rapides et appropriés.

Ajoutons que ces moyens sont déjà en usage dans d'autres cantons et il ne convenait plus de se contenter, chaque année de vol des hannetons, de les détruire par le ramassage en secouant les arbres. La grande partie de ces coléoptères n'était pas atteinte et pouvait continuer ses méfaits.

Sion

Récompense

Lors de sa dernière séance, le Conseil d'Etat a remis à M. Willy Amez-Droz, chef de service, une montre en or pour ses loyales fonctions durant plus de trente ans. Nos félicitations.

En faveur de la Chaîne du Bonheur

La troupe des éclaireurs « Tourbillon » a pris l'heureuse initiative de faire une récolte de saucisses, ce mardi 24 janvier, dans les rues de la ville. Que voilà une bien gentille manifestation que nous espérons fructueuse pour le plus grand profit de cette grande et belle œuvre !

Accident de ski

Alors qu'elle skiait dans la région du Mont-Lachaux, Mlle Gasser, de Sion, fit une chute et se brisa une cheville. Son frère, agent d'assurance, la reconduisit à son domicile en automobile.

Avis de la Section des Samaritains

Dans le but de venir en aide aux malades et aux accidentés, la section des Samaritains de Sion rappelle à la population qu'elle tient à sa disposition, moyennant une petite location, toutes sortes d'objets sanitaires tels que : potences, dossiers réglables, béquilles, cannes, tables de malades, etc.

Ce dépôt se trouve chez Mme Borlat, Les Creusets, tél. 2 19 59. Trois autres postes existent également, comprenant tout le nécessaire en cas d'accident : au Pont-de-la-Morge, chez M. Albert Varone, buraliste postal, à St-Léonard, chez M. A. Tamini, facteur, et à Bramois, chez Mme Bitschnau, infirmière. ee.

Monthey

Soirée de la Lyre

Cette société donnera sa traditionnelle soirée annuelle dimanche prochain, à l'Hôtel de la Gare. Le programme musical comprendra des œuvres de Furter, Rossini, Verdi, Wagner, etc. Après le concert, des acteur interpréteront « La Délaissée », pièce en un acte de Max Maurey.

A la Philharmonie italienne

Dans sa dernière assemblée annuelle, la Philharmonie a composé son comité comme suit :

Président : A. Borra ; vice-président : A. Italiano ; secrétaire : J. Ravedoni ; caissier : H. Amerio ; membres : A. Gabaglio et E. Ingignoli.

La société a en outre décidé de participer au Carnaval montheysan les 19 et 21 février en groupe musical costumé.

Avec la F. O. M. H.

Tous les syndiqués et de nombreux sympathisants ont participé samedi soir à la soirée annuelle de la F. O. M. H. La grande salle de l'Hôtel de la Gare était archi-comble. Sous la direction de M. Bertona, la fanfare ouvrière fit entendre ses meilleurs morceaux, entrecoupés qu'ils furent de productions de jeunes accordéonistes. Une sélection d'acteurs joua ensuite avec beaucoup de bonheur « Un mariage à Londres », pièce gaie. La soirée se poursuivit par un bal endiablé.

St-Maurice

Sur une assemblée récente

Ainsi que nous l'avons relaté dans notre numéro de vendredi, une quarantaine de membres avaient répondu la veille au soir à l'appel du comité les conviant à une assemblée extraordinaire du F. C. local. Présidée par M. Amédée Richard, cette assemblée fut souvent animée, mais ne sortit jamais des limites de la correction et même de la courtoisie.

Après que furent tirées les conclusions du premier tour de championnat et que M. René Seeholzer, entraîneur, eut présenté un excellent rapport concernant la marche de chacune des équipes et la fréquentation des entraînements, un long et intéressant débat s'engagea au sujet du maintien ou de la dissolution de la commission technique. Quelques membres de celle-ci avaient préalablement donné leur démission, mais en considérant uniquement ce qui, à leur yeux, était dans l'intérêt du club. Participèrent notamment à la discussion MM. E. Uldry, Jean Rausis, Seeholzer, Tomasi, René Vuilloud et quelques joueurs, dont la majorité se prononcèrent pour le maintien de la commission de jeu et demandèrent aux membres démissionnaires de bien vouloir rester en fonction, leur renouvelant à cette occasion toute leur confiance.

Nous nous plaisons à louer le très bel esprit dont chacun fit preuve à ce sujet. On a trouvé jeudi soir l'huile qui semblait manquer aux principaux rouages de cette grande machine qu'est le F. C., et nous sommes maintenant en droit d'espérer et de croire que tout va pouvoir tourner le plus régulièrement du monde.

Aux divers, une seule démission fut à enregistrer, celle de M. Pierre Puippe, caissier du terrain, pour le remplacement duquel l'assemblée unanime chargea le comité de prendre contact avec le toujours dévoué Charles Luthy.

Elisa n'est plus

A la clinique St-Amé vient de s'éteindre au bel âge de 86 ans, Mlle Elise Duboule, Elisa comme chacun avait coutume d'appeler cette brave femme qui, sous un extérieur de grande pauvreté, cachait un cœur d'une générosité insoupçonnée. Avec elle disparaît une figure qui faisait en quelque sorte partie du mobilier local et que regretteront sans doute avec nous ces gentils pigeons qui trouvaient auprès d'elle nourriture et compréhension.

Un grand nombre de personnes avait tenu à accompagner ce matin à sa dernière demeure celle pour qui Dieu aura ouvertes toutes grandes les portes de son paradis. J. Vd.

Martigny

Concert de l'Orchestre symphonique valaisan d'amateurs

D'un groupe d'amateurs, André de Chastonay avait formé un petit orchestre. Le petit orchestre est devenu grand, de la cellule initiale est sorti un organisme vivant : l'Orchestre symphonique valaisan d'amateurs.

Cet ensemble, fort de 45 exécutants, se présentait dimanche soir pour la première fois au public de Martigny, avec un programme consacré à des œuvres de Gounod, de Haydn, Grieg, Weber et Beethoven.

Est-il besoin de dire quoi que ce soit de l'immortel auteur de « Faust » ? Gounod a été le plus joué de tous les compositeurs de théâtre. Sans doute, l'Introduction au 1er acte de « Faust », qui ouvrait la soirée, nous paraît d'essence un peu périmée, mais nous nous rappelons avec quelles délices nous l'écoutions dans notre jeunesse. La musique de Gounod est d'ailleurs d'une clarté toute française, d'une grande richesse mélodique, et l'on aurait tort de la mépriser.

André de Chastonay nous offrit ensuite un Haydn précis, très méritoire, dans des conditions de mise au point qui doivent demeurer compliquées. On aurait cependant souhaité parfois un peu plus d'abandon. Celui qu'on appelle le « père de la symphonie » ignorait la passion. Sa musique est faite de finesse, d'esprit, de bonhomie.

M. Santandrea, prix d'excellence du Convervatoire de Paris, est certainement un excellent clarinettiste. On l'entendit avec joie. Il interprétait le « Concertino pour clarinette et orchestre » de Weber qui, s'il n'est pas un chef-d'œuvre d'émotion — Weber doit le meilleur de sa gloire à ses opéras — n'en est pas moins une œuvre très bien écrite pour la clarinette. Aussi bien, c'est toujours un vif agrément d'ouïr un virtuose auquel une technique superbe et une musicalité sans défaut permettent d'être parfaitement simple sans être plat.

M. Santandrea, est-il besoin de le dire, fut rappelé par un auditoire emballé. L'orchestre accompagna avec la discrétion requise.

Le programme se complétait par deux mélodies norvégiennes pour orchestre à cordes, de Grieg, pages d'un coloris charmant, rendues d'une manière fort expressive, et, pour finir, par l'ouverture d'« Egmont », de Beethoven.

C'est, pour des amateurs, s'attaquer à un rude morceau que de vouloir exécuter une ouverture de Beethoven. Nous n'irons pas jusqu'à dire que la difficulté de cette œuvre fut entièrement résolue. Les compliments trop gros ne servent personne. Mais les musiciens y montrèrent de l'ardeur, de l'homogénéité et ce n'est pas trop affirmer que de dire que l'ouverture d'« Egmont » fut une belle réussite et que ses nobles accents firent impression.

Ce concert a présenté un vif intérêt. Quelle formation pour le goût des musiciens comme pour celui des auditeurs !

Si tout ne fut pas parfait — on ne peut pas demander à un orchestre d'amateurs ce qu'on exige de professionnels —, si quelques attaques furent douteuses, quelques sonorités un peu grosses, les musiciens de l'Orchestre valaisan apportèrent à la réalisation de leur programme un soin, un souci d'expression auxquels il faut rendre hommage. Ce qui nous a frappé c'est l'autorité des seconds violons, ordinairement le point faible des orchestres d'amateurs.

Ceci, bien entendu, n'enlève rien au mérite des autres pupitres. Mentionnons encore les divers solistes qui, particulièrement dans « Chanson populaire » de Grieg et dans « Egmont », se distinguèrent par leur jeu aisé et bien senti.

Que dire maintenant du chef ? André de Chastonay est surtout servi par ses dons naturels : il a de la fermeté, du charme, du brio. Avec le temps, en formant ses musiciens, il s'assimilera les subtilités, les raffinements du métier. Dimanche soir, il a récolté les justes lauriers que son labeur et son amour de l'art lui destinaient, et qui l'aideront à poursuivre sa noble tâche.

Il convient d'ajouter, pour être complet, que l'assistance, très nombreuse, accueillit le directeur et sa troupe avec une chaleur significative. C. M.

Nécrologie

Ce matin mardi a été ensevelie Mme Maurice Machoud, décédée à l'âge de 51 ans, après une longue maladie. La défunte était originaire de Martigny-Bourg. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

Ingénieur-mécanicien

Nous apprenons avec plaisir que M. Juan Simonetta, fils de M. Antoine Simonetta de Martigny-Bourg, ingénieur à Madrid, vient d'obtenir brillamment son diplôme d'ingénieur-mécanicien à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich. Le jeune diplômé est un petit-fils de feu Jules Simonetta et neveu de M. Jacques Simonetta, ingénieur en France.

Courses du Martigny-Excursions

Le Martigny-Excursions organise dimanche 29 janvier une course spéciale pour Verbier. Prix réduit Fr. 3.50 par personne, avec dîner Fr. 7.—. S'inscrire chez Cretton-Sports ou au Garage.

Comme d'habitude, le jeudi, le car partira de la Place à 13 heures. Réservez vos places, s. v. p.

Le bal des « mariés »

Ce bal annuel, qui devient une tradition, a eu lieu samedi. Les couples invités ont valsé jusqu'au matin (à 6 h. tout le monde était encore présent), dans l'ambiance sympathique des salons Kluser.

A l'année prochaine.

... l'apéro, AU CASINO...

Sierre

Bâtiment d'école

Quand sera construit le nouveau bâtiment scolaire ? Son utilité devient de plus en plus pressante. Nous avons, en effet, des enfants qui doivent venir en classe dans une salle de la maison bourgeoisiale. L'effectif de nos jeunes s'est tellement accru que les trois maisons actuelles ne suffisent plus. Depuis bien longtemps un projet est à l'étude. Il a même été commencé mais n'a jamais été fini. Il est vrai que les travaux furent entrepris avant la guerre.

En mettant en exécution ce projet, on procurerait du travail à bien des chômeurs.

Un accident

Le sympathique guide et skieur Régis Genoud, bien connu dans la contrée, a chuté lors du concours de ski de Vercorin. Nous ne savons pas encore quel est le diagnostic du docteur, mais nous craignons bien une fissure au poignet droit. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Cly.

CHAMPERY Samedi et dimanche 28 et 29 janvier 1950

16es Championnats valaisans de ski

Samedi 10 h. Descente — Dimanche 9 h. 30 Slalom
14 h. 30 Fond — 14 h. SAUT

Profitez des prix réduits : Aigle-Champéry et retour 4 fr. 95 ; Monthey-Champéry et retour, 3 fr. 05.
Trains spéciaux assurant la correspondance de la ligne du Simplon.

Association Suisse - URSS

Dimanche 29 janvier, à 14 h. 30
SALLE DE L'HOTEL DE VILLE DE MARTIGNY

CONFÉRENCE

Enfin des films russes !

1. **Il était une petite fille...**
Le plus émouvant des films russes. Sous-titré français.

2. **Transformation du désert**
Un grand documentaire parlé français.

Entrée : **Fr. 1.50**

Pour la santé de vos enfants
un séjour à la montagne
Le Home des Pathiers
à VERBIER reçoit des enfants dès 3 ans. Bons soins et vie de famille. 4 à 6 fr. par jour. Téléphone 6 63 49.

500 colis économiques
de coupons de drap pour pantalons

No 1, pour 3 petits ou 2 pantalons moyens pour garçons, **Fr. 12.–.**
No 2, pour pantalon de garçon gr. moyenne et pour grand garçon ou pour un pantalon pour homme, **Fr. 15.–.**
Par deux colis, 5 % de rabais. Beau drap en laine solide (drap Manchester 50 % d'augmentation). Rembours, avec garantie d'échange.
TEXTIL-WIRZ, BALE 1
Steinenvorstadt 73

Jeune homme 19 ans, sérieux, possédant diplôme commercial, cherche place comme
apprenti comptable
dans bureau fiduciaire ou autre commerce. - Offres par écrit sous chiffre R 91 au bureau du journal.

J'achèterais 2,000 kg. de
FOIN
de bonne qualité pour bovins. A la même adresse, je demande à louer 1 hectare de
prés et champs
dans la région de Martigny. Michel Dorsaz, Fully, tél. 6 31 59.

MOTOCULTEURS
neufs et occasions. **André MOSER**, ch. de Villard 3, **Lausanne**, téléphone n° 021/2 10 95

On demande aux environs de Genève
JEUNE FILLE
pour aider au ménage et servir au café. Entrée début février. Se présenter chez Mme Georges Moulin, av. du Simplon, Martigny.

A vendre
accordéon
chromatique, état de neuf, 37 touches piano, 80 basses. Beau nacré multicolore, sonorité parfaite. — Prix intéressant. Téléphoner 026/6 91 52.

On cherche
JEUNE FILLE
de 20 à 25 ans pour servir au café et aider au ménage. S'adresser au bureau du journal sous R 161.

Chiffre R 55
au journal « Le Rhône » (adresses à écrire), a pris les dispositions et regrette de ne pouvoir répondre aux centaines d'offres reçues.

VERBIER
CHAMBRES OU DORTOIRS
1 fr. 50 à 2 fr. par nuitée. Besse — Pension Pathiers, Tél. 6 63 49.

BAZAR PHILIBERT MARTIGNY

Salopettes	6.90 et 7.50
Chemises hommes	8.90 et 9.50
Caleçons, camisoles Eskimo	4.90 et 6.90
Pullovers et gillovers	14.50
Chemises dames Interlock	3.50
Linges cuisine 1.50	Chaussettes dep. 1.–

FRANCK-AROME
l'âme du bon café

A vendre
4 fonds à Bovine
1 chalet avec propriété à la Caffe
vignes et propriété aux Rappes
S'adr. à Mme Mathilde Loriol, Martigny-Combe.

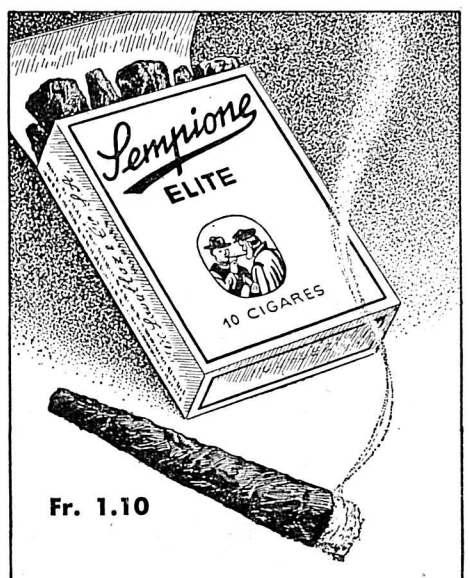

Fr. 1.10

Faites un essai, il en vaut la peine. C'est un « Monthey »

A vendre à **des prix exceptionnels**, à titre de réclame, quelques
FRIGOS
de ménage entièrement neufs, avec garantie. Le représentant officiel de la fabrique sera présent **mercredi 25 et jeudi 26 janvier.**
S'adresser Entreprise Electrique **Albert Bruchez, Martigny-Bourg.**

Tirs d'artillerie
au nord de Sion

(Carte nationale suisse 1 : 50,000 Montana)

Des tirs d'artillerie seront exécutés comme suit:

Vendredi	**27. 1. 50**	0900 - 1700
Mercredi	**1. 2. 50**	0900 - 1700
Jeudi	**2. 2. 50**	0900 - 1700

Position des batteries : Champlan - Grimisuat - Arbaz - Savièse.

Région des buts : La Brune - La Dent - Pas de Maimbré - Chamossaire - La Motte - Sex Rouge - Châble Court - Sex Noir - Crêta Besse - Pra Roua - Prabé - La Loué - Incron - Vermenala - Deylon - Les Ivouettes - La Comba Dorbon.

Poste de commandement : Grimisuat - Arbaz - Savièse.

La région des buts et la zone devant les positions des batteries sont dangereuses et le passage en est interdit.

En raison du danger qu'ils présentent, il est interdit de toucher ou de ramasser des projectiles non éclatés ou des parties de projectiles (fusées, ogives, culots, etc.) pouvant contenir encore des matières explosives. Ces projectiles ou parties de projectiles peuvent exploser encore après plusieurs années.

La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du Code pénal suisse demeure réservée.

Celui qui trouve un projectile ou une partie de projectile pouvant contenir encore des matières explosives est tenu d'en marquer l'emplacement et de l'indiquer au soussigné ou au poste de destruction de l'arsenal de Sion (Tf. 2.10.02).

Il est accordé une indemnité pouvant aller jusqu'à 20 francs suivant l'éloignement du lieu où gît le projectile et lorsque la personne qui l'a trouvé doit aller montrer l'endroit.

Sion, le 11. 1. 50. *Place d'armes de Sion*
Tél. 2 21 13 Le Commandant

L'anniversaire de la mort de G. Motta.

Il y a eu 10 ans hier que la Suisse perdait l'un de ses plus nobles enfants : Giuseppe Motta, qui, pendant vingt ans, de 1920 à 1940, dirigea avec un rare bonheur la politique extérieure de notre pays.

Une manifestation commémorative a eu lieu dimanche dans la salle du Grand Conseil tessinois à Bellinzone. Un buste, élevé à la mémoire du grand homme d'Etat, a été inauguré en présence de la famille Motta, de M. le conseiller fédéral Celio, des conseillers d'Etat Galli, Celio et Lepori, Mgr Jelmini, etc.

La famille de Louis MICHELLOD, profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de son grand deuil, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part, spécialement les membres de la Société de Secours mutuels fédérée et de la Société de musique « L'Avenir ».
Bagnes, 23 janvier 1950.

Profondément touchée par les nombreuses marque de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Madame Georges DUBOIS

Madame Mugnier, fruits, à Martigny-Bourg, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part.

ONDES ROMANDES

MERCREDI : 7.10 Le bonjour matinal. 7.15 Informations. 7.20 Rythmes du matin. 9.40 Emission radioscolaire. 10.40 L'Orchestre philarmonique de Londres. 11.00 Emission commune. 12.15 Un ballet de Meyerbeer : Les Patineurs. 12.25 Le rail, la route, les ailes. 12.46 Informations. 13.00 Succès internationaux, musique. 13.15 Orientale, de César Cui. 13.20 Mathias le peintre, de P. Hindemith. 13.45 La femme et les temps actuels. 16.00 L'Université des ondes. 16.30 Emission commune. 17.30 Poèmes de Gustave Roud. 17.45 Sonate en mi mineur, de Mozart. 17.55 Au rendez-vous des benjamins. 18.30 La mélodie française. 18.50 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19.05 La vie internationale. 19.15 Informations. 19.25 Questionnez, on vous répondra ! 19.45 Les enregistrements nouveaux : cinq danses espagnoles. 20.00 Les propos de M. Gimbrelette. 20.10 Au Chili, avec Rosita Serrano. 20.20 La gazette musicale de Radio-Genève. 20.30 Concert symphonique de l'Orchestre de la Suisse allemande. 22.30 Informations. 22.35 La voix du monde. 22.50 Sur le chemin du rêve, musique.

JEUDI : 7.10 Réveille-matin. 7.15 Informations. 7.20 Premiers propos et « Le masque bleu », opérette. 11.00 Emission commune. 12.15 Le quart d'heure du sportif. 12.30 Will Glaé et son orchestre. 12.46 Informations. 12.55 Chanteurs noirs et le chœur All Johnson. 13.10 A l'opéra. 13.35 Alfred Cortot interprète Schumann. 16.30 Emission commune. 17.30 Quatuor en mi min., de Donizetti. 17.55 Hommage à James Ensor. 18 h. 10, Cotillon, ballet de Chabrier. 18.20 La quinzaine littéraire. 18.50 Disque. 18.55 Le micro dans la vie. 19.15 Informations. 19.25 Le miroir du temps. 19.40 La chaîne du bonheur. 20.00 Au Bonheur des Dames. 20.30 Surprise-party, gala de fantaisie, d'humour et de chansons. 21.10 Les grandes heures du reportage. 21.25 Concert par l'orchestre du studio. 22.30 Informations. 22.35 Musique de l'écran.

VENDREDI : 6.55 L'anglais par la radio. 7.10 Le bonjour matinal. 7.15 Informations. 7.20 Œuvres de Borodine. 11.00 Emission commune. 12.15 Le memento sportif. 12.20 Le courrier du skieur. 12.30 Deux pièces pour orchestre, de Haydn. 12.46 Informations. 12.55 Une chanson de Gilles : Les trois cloches. 13.00 Les visiteurs de la semaine. 13.10 Musique légère. 13.25 Le service de musique de chambre présente « La Grèce antique inspiratrice des musiciens modernes ». 13.45 Mélodies de Fauré. 16.30 Emission commune. 17.30 L'agenda de l'entraide et des institutions humanitaires. 17.40 Duo pour violon et alto. 17.55 Radio-Jeunesse. 18.25 Jazz authentique. 18 h. 45 Les cinq minutes du tourisme. 18.55 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19.05 La situation internationale. 19.15 Informations. 19.25 Avant les votations fédérales des 28 et 29 janvier. 19.40 Le dîner aux chandelles. 20.15 La ronde sans souvenir, pièce radiophonique. 21.00 L'œuvre de Maurice Ravel. 21.30 La tribune libre de Radio-Genève. 21.50 Quatuor en la mineur, de Schumann. 22.15 Des réfugiés chantent. 22.30 Informations. 22.35 La voix du monde. 22.50 Musique douce.

Prenez CIRCULAN **contre les troubles de la circulation** artériosclérose, hypertension artérielle, palpitations du cœur fréquentes, vertiges, migraines, bouffées de chaleur, troubles de l'âge critique, nervosité, hémorroïdes, varices, jambes enflées, mains, bras, pieds et jambes froids ou engourdis. Fr. 4.75, cure moyenne Fr. 10.75. **CURE** Fr. 19.75, chez votre pharmacien et droguiste. **Extraits de plantes**

Feuilleton du Rhône du 24 février 1950 18

La fille maudite

EMILE RICHEBOURG

— Maintenant, ma chère maîtresse, dit-il, — car rien n'est changé, je suis toujours votre vieux et dévoué serviteur, — apprenez-moi ce que vous êtes devenue depuis ce jour terrible où vous avez quitté le Seuillon.

— Je vais vous le dire, Pierre, ce n'est pas bien long. Je marchai pendant plusieurs jours, sans aucune idée et sans même songer à me demander où j'allais. Jétais folle. Je ne m'arrêtais dans le jour que pour prendre un peu de nourriture, et la nuit pour dormir pendant deux ou trois heures, ce qui suffisait à mon repos. Quelque chose comme une grande surexcitation nerveuse me soutenait et me donnait une force que je ne croyais pas avoir en moi.

» J'avais emporté les quelques bijoux qui me venaient de ma mère et ma bourse de jeune fille. Cela m'a été d'un grand secours, car, trop peu hardie pour oser mendier un morceau de pain le long de la route, je serais certainement morte de faim.

» Un jour, mes souliers usés, déchirés, mes pieds enflés, meurtris, sanglants, mes jambes brisées refusant de me porter plus loin, exténuée, rompue, mourante, je tombai sur la route, à l'entrée d'un petit village. De braves gens me recueillirent chez eux.

» J'aurais été bien embarrassée pour dire le chemin que j'avais fait et pour nommer les villages ou seulement les villes que j'avais traversées avant d'arriver là. Je me trouvais au milieu des montagnes du Jura.

» Les bonnes gens qui m'avaient prise en pitié purent mettre un lit à ma disposition et je pris pension chez eux, tout en cherchant à me rendre utile autant que possible dans la maison. Non moins discrets qu'hospitaliers, ils ne me questionnèrent point ; je pus donc facilement leur cacher qui j'étais et d'où je venais. Je ne leur livrai que mon nom de Lucile. Mais ma position avait sauté aux yeux de la femme, et un jour j'entendis qu'elle disait à son mari : « Bien sûr, c'est une jeune demoiselle de bonne maison, elle a été trompée par un de ces cadets comme il y en a partout, qui, après avoir fait le mal, manquent de courage et surtout de cœur pour le réparer ; la pauvre hère a eu honte et, désespérée, elle s'est enfuie loin du toit paternel. » Je devins mère, je voulus nourrir moi-même mon enfant ; mon argent s'épuisa et, successivement, je fis vendre tous mes bijoux.

— Lucile, pourquoi ne m'avez-vous pas écrit ? demanda Rouvenat très ému. Vous saviez que je n'ai jamais touché à la ferme le prix de mon travail, et que j'ai des économies.

— Oh ! j'étais bien sûre, mon bon Pierre, que tout ce que je vous aurais demandé, vous vous seriez empressé de me l'envoyer ; mon père lui-même ne m'aurait rien refusé. Mais je ne l'ai pas voulu.

— D'ailleurs, vous avez le droit, dès aujourd'hui, de réclamer la fortune de votre mère.

— Pierre, je ne réclame rien ; je ne me reconnais et ne veux jamais me reconnaître aucun droit. Plus je suis malheureuse, plus ma détresse devient grande, plus je me roidis dans ma fierté. Quand je n'eus plus d'argent, que toutes mes ressources furent épuisées, continua Lucile, je dus songer à gagner ma vie et celle de mon enfant. Je travaillai. Mes mains s'y sont habituées. Avec les femmes et les filles du village, j'allais aux champs récolter la gentiane et au bois faire l'écorce.

Rouvenat s'empara de ses deux mains, qui n'étaient plus douces et blanches comme autrefois, et, silencieusement, les couvrit de baisers.

Après un moment de silence, Lucile continua :

— On ne gagne guère à ce métier que font les femmes des pays des montagnes ; cependant on vit tout de même parce qu'on sait se contenter de peu. Toutes les semaines, je parvenais à mettre quelques sous de côté, en me privant par exemple ; il y a tant de petites dépenses imprévues à faire pour les enfants ! Voilà, Pierre, voilà comment j'ai vécu, pensant au Seuillon souvent, et pleurant toujours le père de ce pauvre petit.

» L'unique plaisir que je me sois donné pendant ces cinq ans et demi, a été de lire et relire une douzaine de vieux livres, qui se trouvaient au village et qu'on voulut bien me prêter. Sachant que j'aimais la lecture et désireuses de m'être agréables, de temps à autre les femmes m'apportaient toutes les feuilles imprimées qu'elles trouvaient ; c'était presque toujours de vieux journaux achetés à la ville ou venus de Paris et d'ailleurs, par hasard.

» Un jour, dans un numéro de journal, vieux déjà de plusieurs mois, je lus avec stupéfaction et terreur le compte rendu de l'affaire Jean Renaud aux assises de la Haute-Saône. Je compris tout : Pour qu'on ne cherchât point le vrai coupable, il souffrit qu'on l'accusât et qu'on l'appelât assassin ! Pour sauver mon père, Jean Renaud se fit condamner ! C'est l'héroïsme du dévouement !...

» Je tombais sur mes genoux en sanglotant, et je priai pour lui toute la journée. Hélas ! je pensais aussi à la pauvre Geneviève. Pierre, que fait-elle ?

— Geneviève est morte, répondit Rouvenat.

Lucie laissa échapper un gémissement et baissa la tête.

— Et tout cela à cause de moi, murmura-t-elle d'un ton douloureux. Pierre, Pierre, vous le voyez, je suis bien maudite !... Et son enfant, s'écria-t-elle, son enfant ?...

— Une petite fille, tout à fait gentille ; elle est à la ferme. Votre père l'élève et se chargera de son avenir.

— Ah ! c'est bien, c'est très bien ! s'écria-t-elle avec une soudaine explosion de joie. Pierre, mon père ne fera jamais assez pour cette enfant. Rien, rien ne remplace une mère ! Ah ! veillez sur elle, aimez-la bien et faites-lui une vie heureuse !

— Elle est ma filleule, dit Rouvenat, je suis un peu son père.

— Comment l'appelez-vous ?

— Blanche. Lucile, reprit Rouvenat, ne parlons pas des autres en ce moment, mais de vous et de votre cher enfant. Vous ne m'avez pas encore dit pourquoi vous êtes venue à Saint-Irun.

— C'est vrai, Pierre. Je vous ai dit que chaque semaine je mettais une petite somme de côté, extraite du prix de mes journées afin d'avoir un moment donné une réserve. Il y a quelques jours je comptai mes économies ; j'avais plus de cent francs. Alors, Pierre, l'idée me vint d'un pieux pèlerinage au cimetière de Frémicourt. C'est là qu'on l'a enterré, n'est-ce pas ?

— Oui.

— A quel endroit ?

— Dans le coin, derrière le vieux tilleul.

— Merci, Pierre, je vois d'ici la place qu'il occupe.

— Du reste, à l'endroit, il y a une pierre. Mais, Lucile, irez-vous donc à Frémicourt au risque d'être reconnue ? Et si cela arrive, que ne dira-t-on pas ? Lucile, les méchants sont bien à craindre.

— Rassurez-vous, Pierre, c'est la nuit que j'irai à Frémicourt ; c'est à l'heure où tout le monde dort, que j'entrerai au cimetière et que je m'agenouillerai avec mon enfant sur la terre qui recouvre son père ; je veux aussi dire une prière sur la tombe de ma mère.

— Ainsi, Lucile, c'est pour cela seulement que vous êtes venue ? Je croyais...

— Que croyiez-vous, Pierre ?

— Que vous me demanderiez quelque chose, sinon pour vous, Lucile, mais pour ce pauvre petit innocent.

— Je vous l'ai déjà dit, Pierre, répliqua-t-elle d'un ton bref, je ne veux rien, et jamais, jamais je ne demanderai rien à mon père.

— Je trouve cela déraisonnable, dit Rouvenat tout contrit, et si je vous connaissais moins, Lucile, je penserais que vous êtes une mauvaise mère.

— Dieu voit dans mon cœur, répondit-elle.

(A suivre)